

**A retourner
AVANT le 30 AVRIL**

Dernier délai le 1^{er} JUIN 2023

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Décret n° 2019-1432 du 23. décembre 2019 relatif aux missions de service public des fédérations départ. des chasseurs concernant les plans de chasse individuels

Campagne 2023-2024

Identité du demandeur :

NOM / PRENOM :

Adresse :

CP - Commune :

Tél Dom. Tél portable : Adresse internet (indispensable) :

Territoire de chasse :

Commune(s)	lieux-dits	Superficie totale (ha)
		ha
		ha
		ha
		ha
		ha
		ha

Qualité de : propriétaire pour une surface de ha et/ou détenteur du droit de chasse pour une surface deha
 mandataire (représentant de territoires, représentant de GIC, de Sociétés de chasse, mandatés par ses adhérents)

Nature du territoire	Bois et plantations (*)	Autres Précisez : landes, friches, vergers basses tiges	Surfaces non boisées (prairies, cultures, vergers hautes tiges)	Superficie totale
Superficie				
(*) préciser l'année et la surface de la dernière plantation sur des terres agricoles.....		Ne pas intégrer les surfaces "en Eau ou en Bâtiment "		

Votre demande de Plan de Chasse :

Nombre de bracelets pour 2023-2024

(*) CHEVREUIL indifférencié	dont tir d'été pour brocard uniquement	CERF	dont tir d'été	BICHE	Jeune Cerf et Biche (- d'1 an)	C. E. I. (Cerf Elaphe Indifférencié)	LIEVRE	FAISAN pour commune en plan de chasse

Vos commentaires :

(*) L'attribution d'un bracelet chevreuil est possible si votre territoire comprend : une superficie boisée égale ou supérieure à 3 ha de Bois et/ou de Fiches et/ou de Landes et/ou de Vergers basses tiges ou alors une superficie non boisée égale ou supérieure à 120 ha de Plaine (prairies, cultures et vergers hautes tiges).

❶ ► Pour tous les nouveaux territoires (propriétaire, surface ou lieu-dit), il est obligatoire de joindre les pièces ci-dessous :

- un **plan de situation** du territoire (extrait de carte IGN au 1/25000^{ème} avec le contour précis du territoire)
- l'**autorisation du propriétaire** (modèle à demander à la FDC) ou bail de chasse le cas échéant
- les **mandats** (personne mandatée dans le cas de regroupement de territoires, société de chasse, etc.).

❷ ► Les attributions de bracelets résultent des comptages (IK), du dynamisme des populations et des objectifs de gestion sur chaque unité de gestion (UG).

Les demandes doivent être adressées
à la **Fédération Départementale des Chasseurs**
de la Mayenne -
"la Vigneule" - 53240 - Montflours
avant le 30 AVRIL 2023

Pour toute demande arrivée
après le 1^{er} juin 2023, délai de rigueur,
aucun bracelet ne sera attribué.
En cas d'attribution, la signature de ce document
vous engage au PAIEMENT de
l'ADHESION Plan chasse Petit Gibier :
(2022/2023 = 40 €)

**La production de faux documents ou de renseignements inexacts pourra être réprimée
conformément à l'article 441-6 du code pénal ⁽¹⁾.**
De plus, votre attribution de plan de chasse pourra être modifiée voire annulée.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus mentionnées.

A....., le..... Signature

Examen de la complétude (cadre réservé à la FDC53)

Dossier incomplet :

	Demande de compléments par :	observations
<input type="checkbox"/> Extrait de carte IGN avec la localisation précise du territoire	Retour de la demande le :/...../2023	
<input type="checkbox"/> Bail de chasse ou autorisation du propriétaire	Mail ou courrier :/...../2023	
<input type="checkbox"/> Mandats	Contact téléphonique :/...../2023	
Dossier déclaré complet le : / / 2023		

Examen de conformité (cadre réservé à la FDC53)

Dossier conforme le :/...../.....

(1) « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu ».